

DEPARTEMENT DE L'AUBE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES D'ARCIS
MAILLY RAMERUPT**

5 Rue Aristide Briand
10700 ARCIS-SUR-AUBE

Date de la convocation :
26 mars 2025

Date d'affichage :
26 mars 2025

Nombre de délégués en
exercice : 58

Nombre de délégués qui assistent
à la séance : 38

Ayant pris part à la délibération :
51
(13 pouvoirs)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'ARCIS MAILLY
RAMERUPT**

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire d'Arcis, Mailly, Ramerupt s'est réuni à la salle Danton d'Arcis-sur-Aube, sous la présidence de Madame Solange GAUDY

Présents (38) : GAUDY Solange, HITTLER Charles, STEINMANN Alain, ROBERT Jean-Claude, SOMMESOUS Dominique, MEUNIER Bruno, GUILLEMAILLE Lucie, FOY Damien, JACTAT Jean-Claude, ALBARET Patrick, ALBERT Eric, BONNET Ghislaine, BRANCHE Aurélien (suppléant de FEVRE Jean-Claude), BRODARD Patrick, BROUET Sophie (suppléante de AKKOCHE Malik-Tahar), BONCORPS Guy, CHAINE Jessica, FILIPPI Daniel, FINCK Patrick, GARCIA Michel, GEORGES Caterina, GUERRE-GENTON Gérard, GUYOT Maud, MASSIN Reynald (suppléant de LAMBERT Jean-Pierre), LAMBLLOT Pascal (suppléant de JACQUES Jean-Paul), LAMPSON Philippe, LEPAGE René, MARIE Franck, MARTIN Maurice, MAUFROY Patrick, MICHONNEAU Philippe, NOBLET Pascal, PETITET Jean-Pierre, BRISBARD Jean-Pierre, PREVOT Céline, POIRSON Didier, SIMPHAL Denis, TURPIN Denis

Excusés ayant donné un pouvoir (13) : LOISEAU Anne (pouvoir à ALBERT Eric), BAILLY-BAZIN Eric (pouvoir à JACTAT Jean-Claude), BERNIER Guy (pouvoir à MAUFROY Patrick), BRACQ Catherine (pouvoir à GUILLEMAILLE Lucie), GUILLEMAILLE Philippe (pouvoir à MICHONNEAU Philippe), HULOT Florence (pouvoir à HITTLER Charles), JACQUIER Jean-Claude (pouvoir à GUYOT Maud), LORNE Alain (pouvoir à FINCK Patrick), MAUCLAIRE Denis (pouvoir à PREVOT Céline), ROBIN Patrick (pouvoir à CHAINE Jessica), SEURAT Dominique (pouvoir à FOY Damien), TARIN Gérald (pouvoir à POIRSON Didier), THOUARD Philippe (pouvoir à MARIE Franck),

Absents (7) : AUZOUX Agnès, COUSIN Camille, DAIRE Karinne, HENRY Dominique, LAGOGUEY Jean-Jacques, LESAGE Cynthia, TEUFEL Karine

Madame PREVOT Céline a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2025-021 : Attribution de fonds de concours

- ✓ **Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ;
- ✓ **Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2021-024, en date du 6 mai 2021, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt ;
- ✓ **Vu** les Statuts de la Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt incluant les communes de Isle-Aubigny et de Nozay comme communes membres ;
- ✓ **Vu** les demandes de fonds de concours formulées par les communes de Isle-Aubigny et de Nozay pour les projets décrits ci-dessous,
- ✓ **Vu** le vote du BP 2025 en date du 10 avril 2025 prévoyant le renouvellement des crédits pour les dit fonds de concours,

Date	Commune	Travaux	Coût HT	Aides	Fonds concours	Fonds propres
05/11/2024	Isle-Aubigny	Travaux relatifs à la clôture du cimetière de l'église Saint Fiacre	12 040,00	4 816,00	3 612,00	6 020,00
27/01/2025	Nozay	Travaux de restauration de l'Eglise Saint Quentin	82 323,57	41 160,00	10 000,00	47 628,28

Considérant que les dossiers de demande sont complets, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution des fonds de concours,

Considérant que le montant des fonds de concours demandés n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** d'attribuer des fonds de concours aux communes comme suit :

Isle-Aubigny	Travaux relatifs à la clôture du cimetière de l'église Saint Fiacre	3 612,00
--------------	---	----------

Ayant pris part à la délibération : 50 votants

Monsieur le Maire de Isle-Aubigny n'ayant pas pris part au vote

Nozay	Travaux de restauration de l'Eglise Saint Quentin	10 000,00
-------	---	-----------

Ayant pris part à la délibération : 50 votants

Monsieur le Maire de Nozay n'ayant pas pris part au vote

- **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Fait et délibéré à Arcis-sur-Aube, les jour, mois et an susdits

La Présidente

Solange GAUDY

